



Doc. 15433
26 janvier 2022

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2021)

Amendement¹ n° 9

Dans le projet de résolution, paragraphe 4.11, onzième phrase, remplacer les mots «tous les cas de violence à l'encontre de journalistes fassent l'objet d'une enquête complète et transparente afin d'éviter tout sentiment d'impunité à cet égard» par les mots suivants:

«tous les cas de violence et de violation des droits humains fassent l'objet d'une enquête complète et transparente».

Déposé par:

KISLYAK Sergey, Fédération de Russie, NI
ARSHINOVA Alena, Fédération de Russie, NI
BASHKIN Aleksandr, Fédération de Russie, NI
EPISHIN Andrey, Fédération de Russie, NI
KRUGLYI Vladimir, Fédération de Russie, NI
POPOV Evgenii, Fédération de Russie, NI
SARALIEV Shamsail, Fédération de Russie, NI
TOLSTOI Petr, Fédération de Russie, NI

1. 2022 - Première partie de session

